



ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑕᑎᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑎᑎᑎᑕᑕᑕᑕ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 180^e RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

DATES : 28 et 29 mai 2024

LIEU : Auberge Saint-Antoine, salle James Hunt, Québec

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)

Michael Barrett

Minnie Grey

Nommés par le gouvernement du Canada

Marc-Antoine Giroux

Marie-Noëlle Fournier

Pierre-Yves Gagnon

Nommés par le gouvernement du Québec

André-Anne Gagnon, présidente

Jasmin Bergeron

Paule Halley

Secrétaire exécutif

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement

Nancy Dea

Analyste de la législation environnementale

Christine Lambert

EST ABSENT :

Raymond Mickpegak, membre nommé par l'ARK

INVITÉS :

Philippe Leblanc-Rochette, coordonnateur en environnement, Société Makivvik

Gilles Côté, président, COFEX-Nord

Céline Létourneau, conseillère en affaires autochtones, MRNF

Roch Gaudreau, directeur, Développement et contrôle de l'activité minière, MRNF

Terence Hubbard, administrateur fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ
Marie-Josée Lizotte, administratrice provinciale du chapitre 23 de la CBJNQ
Daniel Labrecque, sous-ministre adjoint aux autorisations environnementales et aux opérations régionales, MELCCFP

OBSERVATEURS :

Billy Shecanapish, agent de l'environnement, Nation naskapie de Kawawachikamach
Lindsay Richardson, coordonnatrice de projet, Atmacinta inc.
Marianne Ricard, agente de planification des parcs, ARK

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 180^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) commence à 9 h le 28 mai 2024 à l'Auberge Saint-Antoine, à Québec. La présidente ouvre la réunion et invite les membres à proposer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 180^e réunion se déroule selon l'ordre du jour présenté en annexe.

2. Adoption du procès-verbal de la 179^e réunion

Les membres passent en revue le procès-verbal de la 179^e réunion, lequel est adopté après modifications.

3. Administration

a) Budget

Les membres sont informés que le financement pour le budget de fonctionnement de l'exercice 2024-2025 a été reçu le 13 mai 2024. Il est ensuite question des besoins financiers du CCEK pour l'exercice en cours et ceux à venir. Une rencontre avec le gouvernement du Québec sera organisée à cet effet.

Le rapport des dépenses de février à avril 2024 est également examiné.

b) Secrétariat

i. Ressources humaines

Les membres sont informés de l'état d'avancement du processus de recrutement d'un secrétaire exécutif intérimaire ainsi que des évaluations de rendement du personnel du secrétariat. De plus, il est question de la participation du personnel du secrétariat au groupe de travail sur l'harmonisation de l'évaluation d'impact ainsi qu'au congrès de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts.

Action

- **Préparer une liste des événements auxquels le personnel du secrétariat pourrait participer d'ici la fin de l'exercice financier et déterminer les coûts afférents.**

c) Membres

Les membres discutent de la vice-présidence pour 2024-2025 ainsi que de la nomination d'un nouveau membre par l'ARK. De plus, les membres accueillent M. Jasmin Bergeron, un nouveau membre nommé par le gouvernement du Québec.

d) Dossiers actifs depuis la 179^e réunion, correspondance et gestion interne

Les membres passent en revue le tableau des dossiers actifs du CCEK depuis la dernière réunion ainsi que la liste de la correspondance.

e) Site Web

Les membres sont informés que le travail sur le portail d'accès sécurisé pour les membres est terminé. Une mise à jour sur la révision annuelle du site Web leur est également présentée.

f) Rapport annuel 2023-2024

Les membres révisent le contenu du projet de rapport annuel 2023-2024 et font part de leurs commentaires.

4. Évaluations environnementales au Nunavik

a) Rapport du séminaire sur l'harmonisation des évaluations d'impact au Nunavik

Un résumé du projet de rapport du séminaire sur l'harmonisation des évaluations d'impact au Nunavik tenu en 2023 est présenté. Le rapport contient un glossaire et une description des divers processus d'évaluation d'impact applicables au Nunavik ainsi qu'un résumé des discussions tenues lors du séminaire. Le rapport final sera transmis à tous les partenaires à la fin de l'été.

b) Impacts sociaux

M. Gilles Côté, président du Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COFEX-Nord), fait une présentation sur un projet de renforcement des capacités découlant des résultats de l'étude sur les impacts sociaux du CCEK. M. Côté décrit d'abord le contexte et les objectifs de l'étude du CCEK. Les objectifs comprennent un examen comparatif de la portée et des pratiques des processus d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux (ÉIES) applicables au Nunavik, la détermination des forces et des faiblesses de chaque processus en ce qui concerne leur traitement des impacts sociaux et la formulation de recommandations pour orienter l'application future de ces processus. M. Côté présente les rapports d'ÉIES provinciaux et fédéraux concernant huit projets autorisés qui ont servi de base à l'étude du CCEK. Il explique que la méthodologie de l'étude comprenait la détermination d'activités associées à ces projets autorisés et l'évaluation des effets de ces activités sur l'environnement et le milieu social. Les changements potentiels à l'environnement et au milieu social ont été analysés au moyen de questions prédéterminées visant à prédire les impacts sociaux potentiels de chaque projet. M. Côté présente ensuite un exemple de tableau d'analyse pour illustrer la méthodologie utilisée.

M. Côté poursuit sa présentation en décrivant le projet de renforcement des capacités et la façon dont il pourrait être réalisé. Il explique que le projet relèverait du mandat du COFEX-Nord et pourrait être réalisé

selon deux approches méthodologiques. La première comprendrait des visites dans les communautés touchées par un projet faisant l'objet d'un examen par le COFEX-Nord afin de présenter les conclusions de l'étude du CCEK ainsi que les enjeux prédéterminés sous forme de tableau d'analyse. Les commentaires obtenus des participants serviraient à préciser et à approfondir les enjeux présentés. M. Côté explique que cette approche aurait pour résultat la création d'un outil méthodologique visant à aider les intervenants régionaux à prédire les impacts sociaux potentiels et à formuler une opinion quant à l'acceptabilité sociale d'un projet donné. L'autre approche serait à l'échelle régionale et comprendrait les commentaires des intervenants et des promoteurs de la région en plus de ceux des communautés. M. Côté explique que l'un des résultats possibles de cette approche serait la création d'une base de données régionale permettant de consigner et de suivre la prise en compte des impacts sociaux pour chaque processus d'ÉIES appliqué au Nunavik. Cette approche nécessiterait toutefois l'élaboration d'un plan de travail détaillé et la mobilisation de ressources additionnelles. Pour conclure, M. Côté demande au CCEK de formuler des commentaires sur ces propositions.

Après la présentation, il y a une discussion sur les approches possibles permettant d'analyser les impacts sociaux et sur les travaux qu'a récemment effectués le sous-comité du CCEK sur la façon dont sont pris en compte les impacts sociaux dans le cadre des divers processus d'ÉIES au cours des dernières années.

Action

- **Poursuivre l'analyse du sous-comité sur les impacts sociaux du CCEK en y incluant un examen de la façon dont les changements dans la prise en compte des impacts sociaux ont été traités par les promoteurs dans leurs études d'impact.**

c) Approche collaborative pour améliorer le processus d'ÉIES au Nunavik

Un résumé des réunions tenues avec divers organismes d'examen et des organismes créés en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) est présenté. Ces organismes comprennent la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), le COFEX-Nord, la Société Makivik et le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James. Ces réunions avaient pour but d'améliorer les communications entre le CCEK et ces organismes ainsi que d'accroître la compréhension du CCEK de leurs différents points de vue sur le processus d'ÉIES. Les représentants de ces organismes ont reçu une série de questions portant sur les évaluations environnementales stratégiques, le traitement des effets cumulatifs et sociaux, les mesures de surveillance liées aux autorisations de projets, les examens de projets dans le contexte du régime des terres du Nunavik, l'harmonisation des processus, l'évolution récente du processus d'évaluation environnementale pour le sud du Québec, le recours à une expertise externe, ainsi que la prise en compte des stratégies régionales d'adaptation aux changements climatiques.

d) Modifications proposées à la Loi sur l'évaluation d'impact

Les membres sont informés que le CCEK a reçu une mise à jour de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada concernant les modifications devant être apportées à la Loi sur l'évaluation d'impact en réponse à la décision de la Cour suprême du Canada du 13 octobre 2023 portant sur cette loi. Les modifications comprennent la définition des effets négatifs et les seuils requis pour l'application du processus d'examen en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact, la désignation des activités désignées ayant des effets négatifs, les limites des pouvoirs décisionnels de compétence fédérale, l'amélioration des outils de substitution et de collaboration avec les provinces et les groupes autochtones, ainsi que les mesures transitoires pour la continuité des projets faisant déjà l'objet d'un examen. De plus, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada a

l'intention de tenir une consultation sur le Règlement sur l'entente de co-administration des évaluations d'impact avec les Autochtones ainsi que lors de l'examen quinquennal obligatoire de la liste des projets.

5. Lois relatives à la protection de l'environnement

a) Modifications proposées au régime d'évaluation et d'autorisation environnementales, MELCCFP

Un résumé des modifications que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) propose d'apporter notamment au régime d'évaluation et d'autorisation environnementales en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement est présenté.

Action

- **Examiner les analyses antérieures du CCEK portant sur la révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ et évaluer la pertinence d'élaborer une nouvelle proposition de révision.**

6. Activités minières

a) Rencontre avec le MRNF pour discuter des changements apportés au cadre réglementaire de l'activité minière et de leur application au Nunavik

Les membres rencontrent Mme Céline Létourneau et M. Roch Gaudreau du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour discuter des préoccupations des membres concernant les changements apportés récemment au cadre réglementaire de l'activité minière et de leur application au Nunavik. La rencontre débute par une discussion sur le nouveau cadre d'autorisation pour les activités d'exploration minière à impact et le processus de consultation des communautés. Il est expliqué qu'en vertu du nouveau règlement, le promoteur doit fournir de l'information sur son projet et les activités d'exploration minières qui seront réalisées et recueillir les questions, les demandes et les commentaires des communautés touchées. Ces échanges doivent être consignés dans un rapport soumis au MRNF. Dans le cas de communautés autochtones dans le sud du Québec, le MRNF a le pouvoir de tenir une consultation formelle par rapport à l'information fournie dans le rapport. Il est expliqué que cette procédure ne s'appliquera pas au Nunavik, mais que le promoteur sera tenu d'informer les communautés touchées ainsi que la Société Makivvik et l'ARK de ses activités. Une préoccupation est exprimée au sujet des différences entre la procédure au sud et celle du nord.

Il est ensuite question des exigences administratives accrues imposées aux entités régionales par le nouveau règlement. Il est expliqué que le MRNF est en train de déterminer des mesures de soutien possibles pour atténuer les fardeaux administratifs que le règlement pourrait entraîner. La question de l'examen des projets et de l'harmonisation des processus d'autorisation est ensuite abordée. Il est expliqué que les autorisations accordées par le MRNF en vertu du règlement sur les mines ne suppriment pas l'obligation du promoteur d'obtenir les autres autorisations requises pour son projet.

La question des mesures de conformité et de surveillance en vertu du nouveau règlement ainsi que des dispositions pour la restauration des sites est ensuite abordée. Il est expliqué que le MRNF est en train de créer une base de données en ligne pour accéder à chaque autorisation qu'il émet. Cette base de données

comprend l'emplacement du projet, les types d'activités réalisées, la durée du projet ainsi que les conditions de l'autorisation. De plus, le MRNF effectuera des inspections des sites lorsque des projets d'exploration autorisés sont en cours. Si un promoteur ne respecte pas les conditions de son autorisation, cette dernière pourrait être suspendue ou révoquée. En ce qui concerne la restauration du site, les promoteurs seront tenus de fournir une garantie financière et un plan de restauration. Il s'agira d'une condition de l'autorisation du projet. Une fois les travaux terminés, les promoteurs devront également retirer tout le matériel de leur claim.

La rencontre se termine par une discussion sur la participation des organismes du Nunavik aux plans de surveillance et de restauration des sites. Le calendrier des consultations sur les modifications à la Loi sur les mines récemment déposées est également présenté.

b) Mise à jour sur le site minier Asbestos

Un résumé d'une réunion tenue en avril 2024 entre la Société Makivvik et le MRNF concernant les travaux de caractérisation envisagés au site minier Asbestos Hill est présenté. Les travaux comprendraient l'échantillonnage de l'eau, des sédiments, du sol et des résidus miniers présents sur le site, ainsi que l'évaluation des stériles, de la lixiviation des résidus, de la qualité de l'eau, de l'érosion, de l'intégrité du site, de la qualité de l'air et de l'état du pergélisol. En fonction des résultats de la caractérisation, des stratégies préliminaires pour la réhabilitation du site seront élaborées.

En marge des travaux de caractérisation du MRNF, l'Observatoire national de l'amiante pourrait financer d'autres études du site dans le cadre de son programme Transition appuyée et acceptable pour les résidus miniers amiantés au Québec. Cela pourrait répondre aux préoccupations des communautés à l'égard de la contamination de la flore et de la faune présentes près de ce site.

Action

- **Inviter des représentants du MRNF à faire une présentation sur les travaux de caractérisation envisagés sur le site minier Asbestos à une réunion ultérieure.**

7. Changements climatiques

a) Présentation sur la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques du Nunavik

M. Philippe Leblanc-Rochette, coordonnateur en environnement à la Société Makivvik, fait une présentation sur la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques du Nunavik qu'a récemment publié l'organisme. M. Leblanc-Rochette explique que l'élaboration de la Stratégie a débuté avec la publication de la Stratégie nationale inuite sur les changements climatiques par Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) en juin 2019. La Stratégie d'ITK a permis de déterminer que les impacts des changements climatiques peuvent varier d'une région à l'autre de l'Arctique canadien. Cette approche régionale des répercussions des changements climatiques a mis l'accent sur la nécessité d'élaborer une stratégie propre au Nunavik.

Les objectifs de la Stratégie sont d'établir et de communiquer une vision commune de l'adaptation aux changements climatiques pour le Nunavik, d'accroître la collaboration et la coordination entre les entités régionales, d'éclairer les décisions en matière d'adaptation, ainsi que de renforcer la résilience de la population aux effets des changements climatiques. M. Leblanc-Rochette donne par la suite un aperçu des différentes phases du processus de consultation qui ont eu lieu avant l'élaboration de la Stratégie et décrit les résultats attendus à court, à moyen et à long terme en fonction des commentaires obtenus au cours de la consultation.

Sont ensuite décrits les quatre domaines prioritaires de la Stratégie, lesquels sont de faire progresser l'autodétermination et l'équité des Inuits du Nunavik, de protéger la santé, le bien-être et la culture des Nunavimmiuts, d'adapter les infrastructures dans les communautés et d'améliorer la prestation des services essentiels. La présentation se termine par une description des prochaines étapes vers la réalisation des objectifs de la Stratégie.

Après la présentation, une discussion a lieu concernant la participation de la Nation naskapie de Kawawachikamach à l'élaboration du plan d'action. Des préoccupations sont exprimées concernant le fait que la nation n'a pas été consultée.

- b) Projet d'initiative visant à interdire la vente de véhicules à essence neufs au Québec dès 2035, gouvernement du Québec

Un résumé des commentaires du CCEK sur le projet d'initiative du gouvernement du Québec visant à interdire la vente de véhicules à essence neufs au Québec dès 2035 qui ont été transmis le 8 mars 2024 est présenté. Les membres sont informés que le MELCCFP a tenu une réunion avec des représentants des Premières Nations et des Inuits le 17 mai 2024 pour présenter un aperçu de tous les commentaires reçus des représentants des Premières Nations et des Inuits, ainsi que l'échéance de publication du projet de règlement d'application et le calendrier de consultation.

- c) Groupe d'experts québécois en adaptation aux changements climatiques

Un résumé d'une réunion tenue le 6 mars 2024 par la firme Agéco qui avait pour mandat de faciliter une consultation au nom du Groupe d'experts québécois sur l'adaptation aux changements climatiques est présenté. La consultation avait pour but de déterminer les pistes d'action les plus prometteuses dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, d'éclairer la prise de décisions et l'élaboration de politiques publiques, de définir les priorités pour l'acquisition de connaissances scientifiques sur l'adaptation, ainsi que d'appuyer le travail de la Direction de l'adaptation aux changements climatiques et l'élaboration du Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec. Les enjeux abordés comprennent les infrastructures municipales, résidentielles et routières, la gestion et la responsabilité, la sécurité alimentaire, la gouvernance et les ressources financières.

Action

- Réviser le rapport et les recommandations du Groupe d'experts lorsqu'ils seront disponibles.

8. Conservation et biodiversité

- a) Plan Nature 2023, MELCCFP

Un résumé de la dernière réunion concernant le Plan Nature du MELCCFP tenue le 21 mars 2024 est présenté. La réunion avait pour but de présenter les cibles de consultation pour la troisième phase, laquelle comprend un accent accru sur les contributions des communautés et des organismes autochtones. Les commentaires recueillis serviront à élaborer le plan d'action. Les membres sont également informés que le MELCCFP a lancé la quatrième phase de consultation, laquelle porte sur la version provisoire du plan d'action, et qu'une présentation est prévue le 3 juin 2024.

b) Ateliers pour la conservation des milieux naturels

Un résumé d'ateliers pour la conservation des milieux naturels qui ont eu lieu les 3 et 4 avril 2024 est présenté. Les ateliers ont été organisés par diverses entités gouvernementales et non gouvernementales. Ils visaient principalement le sud du Québec. Il y a également eu une contribution importante des communautés et organismes autochtones présents, dont plusieurs ont des réalités similaires à celles du Nunavik. Les questions abordées ont porté sur la nécessité d'une communication cohérente et efficace de la part des représentants du gouvernement au sujet des initiatives de conservation, d'une collaboration ministérielle plus étroite, du soutien des objectifs de conservation autochtones et de l'établissement de partenariats entre les intervenants.

9. Gestion des matières résiduelles

a) Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux – mise à jour environnementale concernant le site de Killiniq

Un résumé des travaux de caractérisation antérieurs et projetés dans l'ancienne communauté de Killiniq dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux est présenté. Il est expliqué qu'étant donné que la réhabilitation relève de différents ministères fédéraux, les futurs efforts de réhabilitation seront menés en collaboration entre les ministères et porteront sur l'ensemble du site.

b) Feuille de route gouvernementale en économie circulaire, MELCCFP

Les membres sont informés que le MELCCFP a lancé le 16 avril 2024 la Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028 et entamé la révision de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. En ce qui concerne la révision de la Politique, aucun échéancier n'a encore été déterminé. Quant à la Feuille de route 2024-2028, elle servira à orienter les ministères du gouvernement du Québec responsables de la politique et de la gestion des matières résiduelles.

Il est également mentionné que RECYC-QUÉBEC a mandaté en 2021 la société de services environnementaux Englobe pour effectuer une analyse du flux des matières dans la communauté d'Inukjuak afin d'élaborer un plan d'action adapté à la promotion d'un système d'économie circulaire dans les communautés du Nunavik.

10. Gestion de l'eau

a) Mise à jour du sous-comité sur la gestion de l'eau potable du CCEK

Une mise à jour sur l'élaboration d'un document de gouvernance lié à la gestion de l'eau potable au Nunavik est présentée. Une fois terminé, le document sera transmis aux membres du comité de recherche sur l'eau potable du Nunavik pour obtenir leurs commentaires.

b) Deuxième plan d'action dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'eau, MELCCFP

Les membres sont informés que le CCEK a récemment reçu une invitation du MELCCFP pour participer à une consultation sur le deuxième plan d'action de la Stratégie québécoise de l'eau qui devrait être mis en œuvre d'ici à 2026. Les thèmes abordés dans le cadre de cette consultation comprennent la détermination

des enjeux prioritaires liés à la gestion de l'eau par les communautés et des stratégies pour aborder ces enjeux, ainsi que la création de réseaux de collaboration pour la conservation des ressources hydriques. Il est mentionné que les travaux actuels du sous-comité sur la gestion de l'eau potable du CCEK pourraient contribuer à cet exercice.

c) Stratégie relative à l'économie bleue, Pêches et Océans Canada

Un résumé de la consultation récemment tenue par Pêches et Océans Canada sur sa Stratégie relative à l'économie bleue est présenté.

11. Rencontre avec l'administrateur fédéral

Les membres rencontrent l'administrateur fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ, M. Terence Hubbard. La rencontre commence par un résumé des dossiers environnementaux fédéraux que le CCEK a examinés en 2023-2024, lequel est suivi des commentaires du CCEK concernant certains dossiers liés aux modifications proposées à la Loi sur l'évaluation d'impact en réponse à la décision de la Cour suprême du Canada portant sur cette dernière, le séminaire sur l'harmonisation des évaluations d'impact au Nunavik tenu en 2023 et l'examen du projet minier de terres rares Strange Lake par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. La discussion porte ensuite sur la réhabilitation des sites contaminés fédéraux, notamment ceux de l'ancienne communauté de Killiniq et du suivi par le CCEK du projet de nettoyage des stations radars de la ligne Mid-Canada. Enfin, les membres expriment leur reconnaissance concernant le traitement efficace du budget de fonctionnement du CCEK pour l'année 2024-2025 et décrivent les besoins financiers futurs du CCEK.

12. Rencontre avec l'administratrice provinciale

Les membres rencontrent l'administratrice provinciale du chapitre 23 de la CBJNQ, M^{me} Marie-Josée Lizotte. Elle est accompagnée de M. Daniel Labrecque, sous-ministre adjoint aux autorisations environnementales et aux opérations régionales. La rencontre commence par un résumé des dossiers environnementaux provinciaux que le CCEK a examinés en 2023-2024, lequel est suivi de certains sujets de préoccupations du CCEK, dont les communications avec différents ministères ainsi que les courts délais de consultation et la façon dont sont menées les consultations. M^{me} Lizotte reconnaît la nécessité d'une amélioration continue à cet égard et explique que le MELCCFP a récemment créé une équipe de communication pour les Premières Nations et les Inuits afin d'améliorer leur participation au processus de consultation.

La discussion porte ensuite sur des dossiers liés au processus provincial d'ÉIES, dont la participation active du CCEK à l'examen de projets de loi omnibus du MELCCFP, la recommandation d'inclure dans le registre les projets réalisés au Nunavik, le traitement des impacts sociaux et cumulatifs dans l'examen des projets, ainsi que l'harmonisation des processus d'ÉIES au Nunavik. En ce qui concerne l'harmonisation des processus, un résumé du séminaire tenu en novembre 2023 est présenté. M^{me} Lizotte reconnaît le travail du CCEK et explique que le MELCCFP est toujours ouvert à trouver des façons d'améliorer les processus d'ÉIES et leur mise en œuvre. Par la suite, il est question du système d'autorisation qu'a récemment adopté le MRNF pour les activités d'exploration minière à impact. M^{me} Lizotte se dit préoccupée par les complications possibles découlant de la gestion de multiples autorisations pour un projet donné.

Les préoccupations du CCEK concernant certains dossiers de gestion des matières résiduelles font ensuite l'objet de discussion. Il est notamment question de la mise en œuvre des recommandations du Bureau

d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant la question de brûlage à ciel ouvert des matières résiduelles formulées dans son rapport sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Le Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants et le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises sont également abordés. En ce qui concerne les recommandations du BAPE, M^{me} Lizotte explique que le MELCCFP a l'intention de mettre à jour la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles de manière à remédier au problème de brûlage des matières résiduelles à ciel ouvert et consultera les villages nordiques et l'ARK à cet effet.

M^{me} Lizotte décrit les progrès réalisés dans l'élaboration d'un mécanisme de création de territoires de conservation nordiques et explique que le MELCCFP a préparé un sondage pour les divers partenaires et intervenants concernés. Elle indique qu'il est difficile de déterminer les aires de conservation potentielles et de définir les activités connexes (p. ex., industrielles ou non industrielles). Néanmoins, le CCEK devrait recevoir une communication officielle annonçant la relance et l'orientation future de ce dossier. De plus, l'interaction des mécanismes actuels et projetés des aires protégées au Nunavik n'est pas encore connue.

Enfin, les membres expriment leur reconnaissance concernant le traitement efficace du budget de fonctionnement du CCEK pour l'année 2024-2025 et décrivent les besoins financiers futurs du CCEK.

13. Divers

a) Programme de durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique, RCAANC

Un résumé des conclusions et des recommandations publiées dans le rapport de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) pour le Programme de durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique est présenté. Le rapport est le résultat de l'évaluation par le groupe de travail sur la durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique de différentes initiatives du gouvernement fédéral pour les régions de l'Arctique. Le Programme a pour but de mobiliser les communautés autochtones, de promouvoir les connaissances traditionnelles, d'améliorer l'engagement du public et l'accès des communautés au financement dans le cadre du programme et de mieux évaluer les progrès et les résultats.

b) Article de la chronique verte – magazine *Tarralik*

Il est décidé que le prochain article de la chronique verte du magazine *Tarralik* abordera les questions liées à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau potable non traitée.

Action

- **Communiquer avec la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik pour déterminer comment cet article pourrait être abordé.**

14. Prochaines réunions du CCEK

Il est décidé que la 182^e réunion aura lieu les 26, 27 et 28 novembre à Québec et que la 183^e réunion aura lieu les 25, 26 et 27 février 2025 à Kuujjuaq.



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
Le 27 novembre 2024

Annexe – Ordre du jour de la 180^e réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la 179^e réunion

3. Administration

- a) Budget
- b) Secrétariat
 - i. Ressources humaines
- c) Membres
- d) Dossiers actifs depuis la 179^e réunion, correspondance et gestion interne
- e) Site Web
- f) Rapport annuel 2023-2024

4. Évaluations environnementales au Nunavik

- a) Rapport du séminaire sur l'harmonisation des évaluations d'impact au Nunavik
- b) Impacts sociaux
- c) Approche collaborative pour améliorer le processus d'ÉIES au Nunavik
- d) Modifications proposées à la Loi sur l'évaluation d'impact

5. Lois relatives à la protection de l'environnement

- a) Modifications proposées au régime d'évaluation et d'autorisation environnementales, MELCCFP

6. Activités minières

- a) Rencontre avec le MRNF pour discuter des changements apportés au cadre réglementaire de l'activité minière et de leur application au Nunavik
- b) Mise à jour sur le site minier Asbestos

7. Changements climatiques

- a) Présentation sur la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques du Nunavik
- b) Projet d'initiative visant à interdire la vente de véhicules à essence neufs au Québec dès 2035, gouvernement du Québec
- c) Groupe d'experts québécois en adaptation aux changements climatiques

8. Conservation et biodiversité

- a) Plan Nature 2023, MELCCFP
- b) Ateliers pour la conservation des milieux naturels

9. Gestion des matières résiduelles

- a) Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux – mise à jour environnementale concernant le site de Killiniq
- b) Feuille de route gouvernementale en économie circulaire, MELCCFP

10. Gestion de l'eau

- a) Mise à jour du sous-comité sur la gestion de l'eau potable du CCEK
- b) Deuxième plan d'action dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'eau, MELCCFP
- c) Stratégie relative à l'économie bleue, Pêches et Océans Canada

11. Rencontre avec l'administrateur fédéral

12. Rencontre avec l'administratrice provinciale

13. Divers

- a) Programme de durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique, RCAANC
- b) Article de la chronique verte – magazine *Tarralik*

14. Prochaines réunions du KEAC